

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00274

Numéro SIREN : 403 335 045

Nom ou dénomination : @ec Audit

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2018 sous le numéro de dépôt A2018/022101

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



2231765

Dénomination : @ec Audit
Adresse : 1 place Pierre Mendès-france Immeuble le Dorval 31400
Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 1996B00274
n° d'identification : 403 335 045

n° de dépôt : A2018/022101
Date du dépôt : 24/12/2018

Pièce : Projet de traité de fusion du 19/12/2018 avec
annexes



2231765

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Denis LESPRIT demeurant à Toulouse 31400, 2bis rue des Martyrs de la Libération ;
agissant en qualité de gérant de la société @EC EXPERTS, Société à responsabilité limitée au capital
de 388.040 euros, dont le siège social est 1 Place Mendès-France, immeuble « le Dorval », 31400
Toulouse immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 493 335 673 RCS
Toulouse,

ci-après désignée @EC EXPERTS ou la Société Absorbée,

d'une part,

ET

Monsieur Denis LESPRIT demeurant Toulouse 31400, 2bis rue des Martyrs de la Libération ;
agissant en qualité de gérant de la société @EC AUDIT Société à responsabilité limitée au capital de
51.230 euros, dont le siège social est 1 Place Mendès-France, immeuble « le Dorval », 31400 Toulouse
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 403 335 045 RCS Toulouse

ci-après désignée @EC AUDIT ou la Société Absorbante,

d'autre part,

Il a été, en vue de la fusion de @EC EXPERTS et de @EC AUDIT par voie d'absorption de la première par la seconde, sous le régime aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, arrêté les conventions qui suivent réglant ladite fusion.

Préalablement aux conventions objet des présentes, il est exposé ce qui suit :

PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTIES A LA FUSION

1) Société absorbée

@EC EXPERTS Société absorbée, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts l'exercice des missions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Elle peut également réaliser, au titre des activités secondaires, des opérations de formations se rapportant à son objet principal.

La durée de cette société, qui a été constituée le 27 novembre 2006 expire le 18 décembre 2105.

Son capital social est fixé à la somme de 388.040 € (Trois cent quatre-vingt mille quarante euros).

Il est divisé en 388.040 parts sociales de 1 € (UN euro) chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

2) Société absorbante

@EC AUDIT Société absorbante, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts l'exercice

des missions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Elle peut également réaliser, au titre des activités secondaires, des opérations de formations se rapportant à son objet principal.

La durée de cette société, qui a été constituée le 8 février 1996 expire le 7 février 2095.

Son capital social est fixé à la somme de 51.230 € (Cinquante et un mille deux cent trente euros).

Il est divisé en 51.230 parts sociales de 1 euro (UN euro) chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

3) Liens en capital et dirigeants communs

Liens en capital : @EC EXPERTS détient 51.227 parts sociales sur les 51.230 composant le capital social de @EC AUDIT représentant 99% du capital et des droits de vote de ladite société.

Dirigeants communs : @EC EXPERTS et @EC AUDIT ont comme dirigeant commun :

Monsieur Denis LESPRIT

MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les motifs et buts qui ont incité @EC EXPERTS et @EC AUDIT à envisager cette fusion sont le rapprochement entre deux entreprises ayant des activités complémentaires afin de renforcer les synergies et de favoriser le développement.

COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Pour établir les conditions de l'opération les dirigeants ont retenu comptes de la société @EC AUDIT arrêtés au 30 juin 2018 date de clôture du dernier exercice social et ont arrêté une situation comptable au 30 juin 2018 pour la société @EC EXPERTS selon les mêmes méthodes et la même présentation que les comptes annuels. (Annexe n° 1 : Situation au 30 juin 2018).

Les comptes de @EC AUDIT arrêtés au 30 juin 2018 ont été approuvés par les associés lors de l'assemblée générale du 22 juin 2018. (Annexe n° 2 : Bilan au 30 juin 2018).

Régime fiscal

La société absorbante et la société absorbée déclarent qu'elles sont toutes deux imposables à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206-1 du Code général des impôts.

METHODE D'EVALUATION UTILISEE

Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle distinct, -la fusion étant réalisée « à l'envers » les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation comptable (PCG art. 710-1 et 720-1), pour leur **valeur nette comptable**.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la partie d'échange entre les titres des Sociétés absorbante et absorbée et la rémunération octroyée à la Société absorbée sont détaillées en annexe. (Annexe n° 3 : méthodes d'évaluation)

COMMISSAIRE A LA FUSION

Par décision unanime du 17 décembre 2018 en ce qui concerne @EC EXPERTS et du 17 décembre 2018 en ce qui concerne @EC AUDIT les associés des sociétés intéressées à la fusion ont écarté l'intervention d'un commissaire à la fusion, conformément aux dispositions de l'article L 236-10 du Code de commerce.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après relatives aux apports faits à titre de fusion par @EC EXPERTS et @EC AUDIT.

Les conventions seront divisées en huit parties, savoir :

- la première, relative à l'apport-fusion effectué par @EC EXPERTS à @EC AUDIT ;
- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance ;
- la troisième, relative aux charges et conditions de l'apport-fusion ;
- la quatrième, relative à la rémunération de cet apport-fusion ;
- la cinquième, relative aux déclarations des sociétés participantes ;
- la sixième, relative aux conditions suspensives ;
- la septième, relative au régime fiscal ;
- la huitième, relative aux dispositions diverses.

PREMIERE PARTIE

APPORT-FUSION PAR @EC EXPERTS A @EC AUDIT

Monsieur Denis LESPRIT agissant au nom et pour le compte de @EC EXPERTS en vue de la fusion à intervenir entre cette société et @EC AUDIT au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à @EC AUDIT ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Denis LESPRIT ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives, de la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de @EC EXPERTS avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1^{er} juillet 2018 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

En conséquence et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives :

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la Société Absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette société à cette date ;
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprenait, à la date du 30 juin 2018 sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur comptable conformément aux règles comptables (PCG art 710-1 et 720-1.

ACTIF IMMOBILISE	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	VALEUR NETTE
Immobilisations incorporelles	750 €	750 €	0 €
Immobilisations corporelles	36 171 €	33 536 €	2 635 €
Immobilisations financières	260 000 €	0 €	260 000 €

ACTIF CIRCULANT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	VALEUR NETTE
Clients et comptes rattachés	123 006 €	0 €	123 006 €
Autres créances	235 055 €		235 055 €
Divers (disponibilités et valeurs de placement)	19 355 €		19 355 €
Montant total des Actifs transférés	674 337 €	34 286 €	640 051 €

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société absorbée la totalité du passif de cette dernière.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

PASSIF PRIS EN CHARGE	MONTANT AU 30 Juin 2018
Emprunts et Dettes	
- Emprunts et dettes financières diverses	38 804 €
- Dettes fiscales et sociales	56 360 €
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 539 €
TOTAL DU PASSIF	110 703 €

III - ACTIF NET APPORTE

L'Actif Net apporté par la société @EC EXPERTS est de 529.348 € :

CINQ CENT VING NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE HUIT Euros.

DEUXIEME PARTIE - DATE D'EFFET - PROPRIETE - JOUISSANCE

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} juillet 2018 par @EC EXPERTS seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

UL

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à @EC AUDIT ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} juillet 2018.

A cet égard, le représentant de la société absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 30 juin 2018 aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la société absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 30 juin 2018 aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 30 juin 2018 aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 30 juin 2018 à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

TROISIEME PARTIE - CHARGES ET CONDITIONS

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la société absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- 1) La société absorbante prendra les biens et droits, et notamment le fonds de commerce à elle apporté, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, et ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
- 2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de @EC EXPERTS.
- 3) La société absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, parts sociales, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société absorbée.
- 4) La société absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion.
- 5) La société absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 6) La société absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.
- 7) La société absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

1) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2) Le représentant de la société absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la société absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de @EC AUDIT tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3) Le représentant de la société absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la société absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4) Le représentant de la société absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société absorbée.

QUATRIEME PARTIE - REMUNERATION DES APPORTS - AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE - DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

REMUNERATION DES APPORTS

La valeur totale des biens et droits apportés par @EC EXPERTS étant estimée à 640 041 euros, et le passif pris en charge par @EC AUDIT s'élevant à 110 703 euros, il en résulte que la valeur nette des biens et droits apportés s'élève à 529 348 euros. En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par @EC EXPERTS les parties sont convenues de déterminer la rémunération attribuée à la société @EC EXPERTS en application des principes décrits en annexe N° 3.

Selon cette évaluation, la valeur de la part sociale de chaque société participante est la suivante :

- @EC EXPERTS : 2 euros (Deux euros),
- @EC AUDIT : 10 euros (Dix euros).

En conséquence, pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des parts sociales est fixé à 1 part sociale de @EC AUDIT pour 5 parts sociales de @EC EXPERTS.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Comme indiqué en préambule, la Société Absorbée détient 51.227 parts sociales de la Société Absorbante, qui seront transmises à cette dernière dans le cadre de l'apport-fusion.

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les associés de la Société Absorbée recevront en échange des 51.230 parts sociales de la Société Absorbée, 52.380 parts sociales de la Société Absorbante.

En conséquence, @EC AUDIT procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 52.380 euros, pour le porter de 51.230 euros à 103.610 euros, par création de 52.380 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune qui seront directement attribuées aux associés de la Société Absorbée, selon la répartition figurant en Annexe N° 4 à raison de 5 parts sociales de @EC EXPERTS pour 1 part sociale de @EC AUDIT.

Ces parts sociales nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2018.

A compter de cette date, elles seront entièrement assimilées aux parts sociales anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les parts sociales de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 529 348 euros) et la valeur nominale des parts sociales qui seront créées par @EC AUDIT au titre de l'augmentation du capital susvisée, (soit 52.380 euros) égale en conséquence, à 476 968 euros, constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de @EC AUDIT et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux.

Il est précisé qu'il sera proposé aux associés de la Société Absorbante appelée à statuer sur la fusion, d'autoriser le gérant de la Société Absorbante (avec faculté de subdélégation) à :

- imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion, ainsi que toutes sommes nécessaires à la reprise des engagements de la société absorbée par la Société Absorbante ;
- prélever sur la prime de fusion la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après réalisation de la fusion ;
- prélever sur la prime de fusion tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés ;

Réduction du capital de la société absorbante

Toutefois, @EC EXPERTS étant propriétaire de 51.227 parts sociales de @EC AUDIT si la fusion se réalise, cette dernière recevra 51.227 de ses propres parts sociales.

En conséquence, si la fusion se réalise, @EC AUDIT procédera immédiatement après l'augmentation de capital ci-dessus, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale de ses propres parts sociales qu'elle détiendra par suite de la fusion, lesdites parts sociales étant annulées.

La différence entre la valeur d'apport desdites parts sociales (soit 102.454 euros c'est-à-dire 51.227 parts X 2 euros) et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 51.227 parts sociales (soit 51.227 euros), différence égale à 51.227 euros, s'imputera sur la prime de fusion dont le montant sera ramené à 425 741 euros.

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce, @EC EXPERTS sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la fusion et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de @EC EXPERTS sera entièrement pris en charge par @EC AUDIT.

La dissolution de @EC EXPERTS ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

La Société Absorbante assurera l'inscription en compte, au profit des associés de la société Absorbée, des parts sociales nouvelles émises en contrepartie des apports effectués par cette dernière.

CINQUIEME PARTIE - DECLARATIONS

Le représentant de la société absorbée déclare :

SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME

- 1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de redressement ou liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- 2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.
- 3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

SUR LES BIENS APPORTES

- 1) Que les indications concernant la création du fonds de commerce d'industrie figurent plus haut.
- 2) Que le patrimoine de la société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.
- 3) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la société absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

Le représentant de la société absorbante déclare :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat de fusion et que Monsieur Denis LESPRIIT est dûment autorisé à la représenter à cet effet ;
- que les parts sociales de la société @EC AUDIT qui seront émises en rémunération de l'apport-fusion le seront en pleine propriété et qu'elles seront libres de toute restriction, sûretés, options, gage, nantissement, privilège ou droit quelconque susceptible de restreindre le droit de propriété desdites parts sociales.

SIXIEME PARTIE - CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente opération de fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par les associés de la Société Absorbée, de la dissolution anticipée, sans liquidation de la Société Absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante ;
- Approbation de la fusion par les associés de la Société Absorbante, de la valeur des apports, de la parité d'échange et de l'augmentation de capital de la Société Absorbante résultant de la fusion ;

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 15 février 2019, la présente convention sera considérée comme caduque, sans indemnité de part ni d'autre.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes des pièces ou procès-verbaux constatant la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif ou tout autre moyen approprié.

SEPTIEME PARTIE - REGIME FISCAL

I IMPOT SUR LES SOCIETES

Les représentants de la société absorbante et de la société absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1^{er} juillet 2018. En conséquence, les résultats, bénéficiaire ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de @EC EXPERTS, société absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la société absorbante.

1. Les représentants de @EC EXPERTS société absorbée et de @EC AUDIT, société absorbante déclarent placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

a. @EC AUDIT société absorbante prend les engagements suivants :

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 30 juin 2018 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, @EC AUDIT société absorbante, conformément aux dispositions de la documentation administrative BOI-IS-FUS-30-20 n°10 reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société absorbée ;

b) **La société absorbante s'engage à reprendre au passif de son bilan les provisions** dont l'imposition est différée chez @EC EXPERTS société absorbée ; elle reprendra, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissement, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurances et de réassurance ;

c) **La société absorbante inscrira au passif de son bilan la provision pour hausse des prix** figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés, en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et rattachera ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'auraient dû le faire la société apporteuse ;

d) La société absorbante reprendra au passif de son bilan la réserve spéciale créée par @EC EXPERTS, société apporteuse pour porter **la provision pour fluctuation des cours** constituée avant le 1er janvier 1998 ;

e) @EC AUDIT société absorbante reprendra au passif de son bilan **la réserve spéciale des plus values à long terme** que la société absorbée aura choisi de maintenir à son bilan ;

f) **La société absorbante se substituera à @EC EXPERTS société apporteuse pour la réintégration des résultats** dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

II OBLIGATIONS DECLARATIVES

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément à joindre aux déclarations des sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

Si l'apport ne comporte pas de bien dont le prix de revient fiscal n'est pas reflété par la valeur comptable et en l'absence de mali technique

Toutefois, cet état ne sera fourni qu'au titre de l'exercice de réalisation de la fusion (Documentation administrative BOI-IS-FUS-60-10-20 n°130).

La société absorbante, tiendra le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 du CGI.

III ENREGISTREMENT

Le présent projet sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

IV TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

a) Les représentants de la société absorbée et de la société absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci. En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée pour l'application des articles 266, 1-e, 268 et 297 A du Code général des impôts relatif aux opérations taxables sur la marge.

b) La société absorbante déclare qu'elle demandera le remboursement du crédit de taxe déductible dont est titulaire la société absorbée (MF 56690, précisions, d).

Opérations antérieures

La société absorbante s'engage à reprendre, en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge des engagements d'ordre fiscal afférents aux éléments compris dans les apports qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur notamment en matière de droits d'enregistrement et d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires, et en particulier à l'occasion de fusions ou d'apports partiels d'actif soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis par la société absorbée.

HUITIEME PARTIE - DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

- 1) La société absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- 2) La société absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

3) La société absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

4) La société absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, pour garantir les charges et conditions imposées aux termes des présentes à la Société Absorbante.

REMISE DES TITRES

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les titres et attestations de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts sociales et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs apportés par @EC EXPERTS à @EC AUDIT.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment, sous les peines édictées à l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties, de la rémunération des apports de la Société Absorbée et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tous litiges pouvant s'élever entre les Parties concernant son interprétation, son exécution, sa validité ou autre, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la cour d'appel de TOULOUSE.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants des sociétés Absorbée et Absorbante, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, si nécessaire, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs,
- au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

ELECTION DU DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

Fait à Toulouse Le 19 décembre 2018

en CINQ exemplaires,
dont UN pour l'enregistrement,
UN pour le dépôt au greffe,
UN pour chaque partie,

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex, starting with a large 'e' and followed by several loops and a long horizontal stroke. The signature on the right is simpler, starting with a horizontal line and followed by a few loops and a vertical stroke.

- ANNEXE N° 1 = situation de la société @EC EXPERTS au 30 juin 2018
- ANNEXE N° 2= bilan de la société @EC AUDIT au 30 juin 2018
- ANNEXE N° 3= méthodes d'évaluation
- ANNEXE N° 4 = Répartition des parts aux associés de @EC AUDIT après fusion

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 30/06/2018

Présenté en Euros

Edité le 17/12/2018

Etat provisoire

ACTIF		du 01/01/2018 au 30/06/2018 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		750	750				
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		36 171	33 536	2 635	0,41	2 635	0,14
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		260 000		260 000	40,62	260 000	14,22
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		296 921	34 286	262 635	41,03	262 635	14,37
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		123 006		123 006	19,22	110 503	6,05
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		2 767		2 767	0,43	2 077	0,11
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		734		734	0,11	1 262	0,07
. Autres		231 554		231 554	36,18	1 381 511	75,58
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		19 355		19 355	3,02	69 938	3,83
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		377 416		377 416	58,97	1 565 291	85,63
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		674 337	34 286	640 051	100,00	1 827 926	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 30/06/2018

Présenté en Euros

Edité le 17/12/2018

Etat provisoire

PASSIF	du 01/01/2018 au 30/06/2018 (6 mois)		du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 388 040)	388 040	60,63	582 060	31,84
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	38 804	6,06	55 251	3,02
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	99 731	15,58	-215 741	-11,79
Résultat de l'exercice	2 773	0,43	519 237	28,41
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	529 348	82,70	940 808	51,47
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	38 804	6,06		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			36 102	1,98
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	4 488	0,70	46 084	2,52
. Organismes sociaux	13 372	2,09	28 578	1,56
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 500	6,02	18 416	1,01
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	15 539	2,43	757 939	41,46
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	110 703	17,30	887 119	48,53
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	640 051	100,00	1 827 926	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 30/06/2018

Présenté en Euros

Edité le 17/12/2018

Etat provisoire

COMPTE DE RÉSULTAT		du 01/01/2018 au 30/06/2018 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	93 267		93 267	100,00	658 446	100,00	-565 179	-85,83	
Chiffres d'Affaires Nets	93 267		93 267	100,00	658 446	100,00	-565 179	-85,83	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation					932	0,14	-932	-100,00	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			14 669	15,73	1	0,00	14 668	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			107 936	115,73	659 379	100,14	-551 443	-83,62	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			18 795	20,15	20 817	3,16	-2 022	-9,70	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 806	1,94	6 110	0,93	-4 304	-70,43	
Salaires et traitements			77 409	83,00	630 762	95,80	-553 353	-87,72	
Charges sociales			7 141	7,68	84 062	12,77	-76 921	-91,50	
Dotations aux amortissements sur immobilisations					1 582	0,24	-1 582	-100,00	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			0	0,00	514	0,08	-514	-100,00	
Total des charges d'exploitation (II)			105 152	112,74	743 846	112,97	-638 694	-85,85	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 784	2,98	-84 468	-12,82	87 252	103,30	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations					121 168	18,40	-121 168	-100,00	
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)					121 168	18,40	-121 168	-100,00	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			10	0,01	420	0,06	-410	-97,61	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			10	0,01	420	0,06	-410	-97,61	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-10	-0,00	120 748	18,34	-120 768	-100,00	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 773	2,97	36 280	5,51	-33 507	-92,35	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2018 au 30/06/2018 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 192 958	181,18	-1 192 958	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			1 192 958	181,18	-1 192 958	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			710 000	107,83	-710 000	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			710 000	107,83	-710 000	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			482 958	73,35	-482 958	-100,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	107 936	115,73	1 973 504	299,72	-1 865 568	-94,52
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	105 163	112,75	1 454 267	220,86	-1 349 104	-92,76
RÉSULTAT NET	2 773	2,97	519 237	78,86	-516 464	-99,46
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

AEC AUDIT

1 place Mendès France
Immeuble Le Dorval

31400 TOULOUSE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

édité le 18/10/2018

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Présenté en Euros

Edité le 18/10/2018

ACTIF		Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres immobilisations incorporelles	91 469		91 469	13,34	91 469	13,83
Constructions	53 495	30 845	22 650	3,30	28 899	4,37
Autres immobilisations corporelles	23 200	14 351	8 849	1,29	41 237	6,23
Autres immobilisations financières	4 226		4 226	0,62	4 698	0,71
TOTAL (I)	172 390	45 195	127 195	18,55	166 303	25,14
Actif circulant						
Clients et comptes rattachés	233 492	4 202	229 290	33,43	209 102	31,62
Autres créances					1 354	0,20
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	40 601		40 601	5,92		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	37 119		37 119	5,41	25 411	3,84
. Autres	5 698		5 698	0,83	8 946	1,35
Valeurs mobilières de placement	100 373		100 373	14,63	150 231	22,71
Disponibilités	130 190		130 190	18,98	88 488	13,38
Charges constatées d'avance	15 384		15 384	2,24	11 554	1,75
TOTAL (II)	562 856	4 202	558 654	81,45	495 086	74,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	735 246	49 397	685 848	100,00	661 389	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Présenté en Euros

Edité le 18/10/2018

PASSIF		Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)		51 230 7,47	51 230 7,75
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		45 770 6,67	45 770 6,92
Réserve légale		5 123 0,75	5 123 0,77
Autres réserves		48 276 7,04	50 221 7,59
Résultat de l'exercice		42 457 6,19	100 515 15,20
	TOTAL(I)	192 857 28,12	252 859 38,23
	TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour charges		5 000 0,73	
	TOTAL (III)	5 000 0,73	
Emprunts et dettes			
. Emprunts		22 361 3,26	43 544 6,58
. Découverts, concours bancaires			1 953 0,30
Emprunts et dettes financières diverses			
. Associés		204 0,03	204 0,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		110 503 16,11	99 694 15,07
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel		44 701 6,52	27 571 4,17
. Organismes sociaux		34 769 5,07	27 163 4,11
. Etat, impôts sur les bénéfices			11 165 1,69
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		42 930 6,26	56 946 8,61
. Autres impôts, taxes et assimilés			528 0,08
Autres dettes		223 005 32,52	127 865 19,33
Produits constatés d'avance		9 519 1,39	11 898 1,80
	TOTAL(IV)	487 992 71,15	408 530 61,77
	TOTAL PASSIF (I à V)	685 848 100,00	661 389 100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Présenté en Euros

Edité le 18/10/2018

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
Production vendue services	746 594		746 594	100,00		739 202	100,00		7 392	1,00	
Chiffres d'Affaires Nets	746 594		746 594	100,00		739 202	100,00		7 392	1,00	
Subventions d'exploitation						1 226	0,17		-1 226	-100,00	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			60 301	8,08		4 872	0,66		55 429	N/S	
Autres produits			4 612	0,62		34 308	4,64		-29 696	-86,55	
Total des produits d'exploitation (I)			811 506	108,69		779 608	105,47		31 898	4,09	
Autres achats et charges externes			339 484	45,47		389 633	52,71		-50 149	-12,86	
Impôts, taxes et versements assimilés			9 581	1,28		9 063	1,23		518	5,72	
Salaires et traitements			190 222	25,48		155 446	21,03		34 776	22,37	
Charges sociales			133 187	17,84		53 635	7,26		79 552	148,32	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			23 588	3,16		23 160	3,13		428	1,85	
Dotations aux provisions sur actif circulant			4 202	0,56		835	0,11		3 367	403,23	
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 000	0,67					5 000	N/S	
Autres charges			56 722	7,60		37	0,01		56 685	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			761 985	102,06		631 809	85,47		130 176	20,60	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			49 521	6,63		147 800	19,99		-98 279	-66,48	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Autres intérêts et produits assimilés			225	0,03		153	0,02		72	47,06	
Total des produits financiers (V)			225	0,03		153	0,02		72	47,06	
Intérêts et charges assimilées			1 139	0,15		1 513	0,20		-374	-24,71	
Total des charges financières (VI)			1 139	0,15		1 513	0,20		-374	-24,71	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-914	-0,11		-1 360	-0,17		446	32,79	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			48 607	6,51		146 440	19,81		-97 833	-66,80	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			34 457	4,62					34 457	N/S	
Total des produits exceptionnels (VII)			34 457	4,62					34 457	N/S	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			143	0,02					143	N/S	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			19 363	2,59					19 363	N/S	
Total des charges exceptionnelles (VIII)			19 506	2,61					19 506	N/S	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			14 951	2,00					14 951	N/S	
Participation des salariés (IX)			12 918	1,73		5 869	0,79		7 049	120,11	
Impôts sur les bénéfices (X)			8 183	1,10		40 055	5,42		-31 872	-79,56	
Total des Produits (I+III+V+VII)			846 189	113,34		779 761	105,49		66 428	8,52	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			803 732	107,85		679 246	91,89		124 486	18,33	
RÉSULTAT NET			42 457	5,69		100 515	13,60		-58 058	-57,75	
			Bénéfice			Bénéfice					

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 18/10/2018

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%
Actif Immobilisé				
Autres immobilisations incorporelles	91 469		91 469	13,34
<i>Clientèle AECA</i>	91 469		91 469	13,34
Constructions	53 495	30 845	22 650	3,30
<i>Install.générales,agenc.,aménag. so</i>	53 495		53 495	7,80
<i>Amort. Installations générales</i>		30 845	-30 845	-4,48
Autres immobilisations corporelles	23 200	14 351	8 849	1,28
<i>Matériel de transport</i>				
<i>Matériel informatique</i>	16 436		16 436	2,40
<i>Mobilier de bureau</i>	6 764		6 764	0,99
<i>Amort. Matériel de transport</i>				
<i>Amort. Matériel informatique</i>		9 130	-9 130	-1,32
<i>Amort. Mobilier de bureau</i>		5 221	-5 221	-0,75
Autres immobilisations financières	4 226		4 226	0,62
<i>Loyer Balma</i>				
<i>Part CCMM</i>				
<i>Caution IAEC</i>	3 000		3 000	0,44
<i>Caution bancaire</i>	1 226		1 226	0,18
TOTAL (I)	172 390	45 195	127 195	18,55
Actif circulant				
Clients et comptes rattachés	233 492	4 202	229 290	33,43
<i>Clients 20%</i>	228 449		228 449	33,31
<i>Douteux - VTC Premium</i>				
<i>CLIENT DOUTEUX EKITO</i>	5 042		5 042	0,74
<i>Douteux ALSI</i>				
<i>Douteux CEME</i>				
<i>Douteux BPMM</i>				
<i>Douteux PHEB</i>				
<i>Clients- Factures à établir</i>				
<i>Provision créances douteuses</i>		4 202	-4 202	-0,60
Autres créances				
<i>Organismes sociaux</i>				
<i>Urssaf- Forfait social sur intéressement</i>				
<i>REMBT DEPLACT CNCC A RECEVOIR</i>				
<i>Etat, impôts sur les bénéfices</i>	40 601		40 601	5,92
<i>IMPOTS SUR LES SOCIETES</i>	40 601		40 601	5,92
<i>Etat, taxes sur le chiffre d'affaires</i>	37 119		37 119	5,41
<i>Tva Déductible sur B&S</i>	37 079		37 079	5,41
<i>Tva coll s/ factures & avoirs à établir</i>	40		40	0,01
<i>TVA déductible sur fact. non parven</i>				
<i>Autres</i>	5 698		5 698	0,83
<i>Etat Produit à Recevoir</i>	5 121		5 121	0,75
<i>Créditeurs & Débiteurs Divers</i>				
<i>I.J.S.S.</i>				
<i>AEC TRAVAUX</i>				
<i>Remboursement frais sans TVA</i>	577		577	0,08
Valeurs mobilières de placement	100 373		100 373	14,63
<i>PLACEMENTS SICAV LCL</i>	100 373		100 373	14,63
Disponibilités	130 190		130 190	18,98
<i>Crédit Mutuel</i>	6 750		6 750	0,98
<i>Crédit Lyonnais</i>	123 440		123 440	18,00

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 18/10/2018

ACTIF		Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Charges constatées d'avance		15 384		15 384	2,24	11 554	1,75
Charges constatées d'avance		15 384		15 384	2,24	11 554	1,75
TOTAL (II)		562 856	4 202	558 654	81,45	495 086	74,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL ACTIF (0 à V)		735 246	49 397	685 848	100,00	661 389	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 18/10/2018

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	51 230	7,47	51 230	7,75
Capital	51 230	7,47	51 230	7,75
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	45 770	6,67	45 770	6,92
Prime émission VCR	45 770	6,67	45 770	6,92
Réserve légale	5 123	0,75	5 123	0,77
Réserve légale	5 123	0,75	5 123	0,77
Autres réserves	48 276	7,04	50 221	7,59
Autres réserves	48 276	7,04	50 221	7,59
Résultat de l'exercice	42 457	6,19	100 515	15,20
TOTAL(I)	192 857	26,12	252 859	36,23
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour charges	5 000	0,73		
PROVISION POUR CHARGES DIVERSES	5 000	0,73		
TOTAL (III)	5 000	0,73		
Emprunts et dettes				
. Emprunts	22 361	3,26	43 544	6,58
Emprunt immobilier éch. 917.49 €			4 558	0,69
EMPRUNT éch 1 124,01 €	17 889	2,61	31 189	4,72
EMPRUNT 10 000€	4 472	0,65	7 797	1,18
. Découverts, concours bancaires			1 953	0,30
Crédit Lyonnais CEND			1 953	0,30
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	204	0,03	204	0,03
C/C Hebrard	204	0,03	204	0,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 503	16,11	99 694	15,07
Fournisseurs de services	110 503	16,11	98 113	14,83
Factures non parvenues			1 581	0,24
Dettes fiscales et sociales	44 701	6,52	27 571	4,17
. Personnel			170	0,03
Salaires nets 04				
Salaires nets 06	9 340	1,36		
Salaires nets 11			629	0,10
Intéressement net versé aux salarié			790	0,12
INTERESSEMENT SALARIES EN ATTENTE			783	0,12
Provisions pr Congés Payés	13 641	1,99	14 315	2,16
Abondement Pee à verser	7 751	1,13		
Intéressement salariés	13 969	2,04	6 140	0,93
Frais salariés à payer			4 744	0,72
. Organismes sociaux	34 769	5,07	27 163	4,11
Urssaf	18 945	2,76	17 091	2,58
Urssaf- Forfait social sur intéressement	2 584	0,38		
Mutuelle GAN Santé Non Cadres	426	0,06	559	0,08
REUNICA CADRES & N CADRES	4 177	0,61	3 480	0,53
PREVOYANCE GAN	368	0,05	293	0,04
Taxe d'apprentissage	582	0,08	503	0,08
Formation Continue	1 317	0,19	407	0,06
Forfait social-Abondement Pee à verser	1 550	0,23		

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 18/10/2018

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)
<i>Charges s/ Congés Payés</i> . Etat, impôts sur les bénéfices IMPOTS SUR LES SOCIETES . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires <i>Tva à décaisser</i> <i>Tva collectée 19.6%</i> <i>Tva collectée 20%</i> <i>Tva collectée clients douteux 20%</i> <i>TVA sur factures à établir</i> . Autres impôts, taxes et assimilés ETAT - CHARGES A PAYER Autres dettes <i>Aec Experts</i> <i>D&C AECA / C</i> <i>C/C LED</i> <i>C/C RVC</i> <i>C/C G. LAURENS</i> <i>Divers - Charges à payer</i> Produits constatés d'avance <i>Produits constatés d'avance</i> TOTAL(IV) TOTAL PASSIF (I à V)	4 819 0,70 42 930 6,26 4 140 0,60 37 949 5,53 840 0,12 223 005 32,52 219 572 32,01 2 071 0,30 7 0,00 192 0,03 1 164 0,17 9 519 1,39 9 519 1,39 487 992 71,15 685 848 100,00	4 830 0,73 11 165 1,69 11 165 1,69 56 946 8,61 5 858 0,89 10 953 1,66 39 655 6,00 480 0,07 528 0,08 528 0,08 127 865 19,33 23 662 3,56 103 387 15,63 617 0,09 7 0,00 192 0,03 11 898 1,80 11 898 1,80 408 530 61,77 661 389 100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 18/10/2018

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Production vendue services	746 594		746 594	100,00	739 202	100,00	7 392	1,00		
Honoraires Audit	11 898		11 898	1,59	17 626	2,38	-5 728	-32,49		
Honoraires Formations	2 979		2 979	0,40	2 155	0,29	824	38,24		
Honoraires Expertise judiciaire	25 090		25 090	3,36			25 090	N/S		
Honoraires CAC	579 683		579 683	77,64	588 361	79,59	-8 678	-1,46		
Honoraires CAT					3 000	0,41	-3 000	-100,00		
Honoraires CAA	3 000		3 000	0,40	8 000	1,08	-5 000	-62,49		
Honoraires DDL, ...					3 350	0,45	-3 350	-100,00		
Honoraires SACC	74 410		74 410	9,97	66 250	8,96	8 160	12,32		
Honoraires CAP (Avantages Particuliers)					800	0,11	-800	-100,00		
Honoraires- Produits constatés d'avance	-9 519		-9 519	-1,28			-9 519	N/S		
Chancellerie	26 476		26 476	3,55	22 892	3,10	3 584	15,66		
Frais de déplacement	10 011		10 011	1,34	9 543	1,29	468	4,90		
Fournitures	15 150		15 150	2,03	13 390	1,81	1 760	13,14		
Refact. Frais avec TVA					425	0,06	-425	-100,00		
Refact. Frais sans TVA	7 417		7 417	0,99	3 411	0,46	4 006	117,44		
Chiffres d'Affaires Nets	746 594		746 594	100,00	739 202	100,00	7 392	1,00		

Subventions d'exploitation					1 226	0,17	-1 226	-100,00
Subvention AGEFOS avec TVA					1 226	0,17	-1 226	-100,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	60 301	8,08			4 872	0,66	55 429	N/S
Reprise Provision Clients Douteux	56 719	7,60			1 553	0,21	55 166	N/S
Avantages en nature	3 582	0,48			3 319	0,45	263	7,92
Autres produits	4 612	0,62			34 308	4,64	-29 696	-66,55
Produits divers de gestion courante	1 568	0,21			90	0,01	1 478	N/S
Sous-traitance AECC					34 218	4,63	-34 218	-100,00
REFACTURATION AECC-MAZARS	3 044	0,41					3 044	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	811 506	108,89			779 608	105,47	31 898	4,09
Autres achats et charges externes	339 484	45,47			389 633	52,71	-50 149	-12,86
Sous-Traitance AECC					45 041	6,08	-45 041	-100,00
Sous-traitance Divers					3 030	0,41	-3 030	-100,00
Edf Gdf	3 965	0,53			1 906	0,26	2 059	108,03
Carburant	1 669	0,22			990	0,13	679	68,59
Petits Equipements	1 484	0,20			1 853	0,25	-369	-19,90
Fournitures imprimerie	353	0,05			1 296	0,18	-943	-72,75
Fournitures informatiques	1 376	0,18			2 758	0,37	-1 382	-50,10
Fournitures Papeterie	611	0,08					611	N/S
Achats Divers	1 004	0,13					1 004	N/S
CREDIT BAIL BMW	6 711	0,90					6 711	N/S
LOCATION PARKING AEROPORT	1 063	0,14					1 063	N/S
Loyer BALMA	4 200	0,56			4 200	0,57		0,00
Loyer LE DORVAL	19 200	2,57			19 200	2,60		0,00
Charges Locatives	5 271	0,71			8 540	1,16	-3 269	-38,27
ENTRETIENS DIVERS	187	0,03					187	N/S
Bureau - Ménages	1 067	0,14			1 622	0,22	-555	-34,21
Entretien véhicule	1 585	0,21			2 034	0,28	-449	-22,06
Maintenance ODD IT	1 062	0,14			313	0,04	749	239,30
Abont FIDESOFT	177	0,02					177	N/S
Maintenance Protection Vol EPS	508	0,07					508	N/S
Contrat La Poste Collecte Courrier	1 295	0,17					1 295	N/S
CONNECTIQUE CANON CONNEXION	1 691	0,23					1 691	N/S
CONTRAT NEOPOST MACHINE A AFFRANCHIR	868	0,12					868	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 18/10/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
ABONNEMENT APPLE ICLOUD	2 0,00		2 N/S	
Entretien Informatique	2 157 0,29	4 494 0,61	-2 337 -51,99	
Assurance BMW	965 0,13	595 0,08	370 62,18	
Ass. CL Multi Prévoyance	478 0,06	442 0,06	36 8,14	
Assurance emprunt	8 0,00	72 0,01	-64 -88,88	
Documentation Technique	225 0,03	209 0,03	16 7,66	
Divers	78 0,01		78 N/S	
Honoraires AEC Experts	207 093 27,74	242 922 32,86	-35 829 -14,74	
Honoraires Divers		34 0,00	-34 -100,00	
Greffe TC	118 0,02	288 0,04	-170 -59,02	
TRESOR PUBLIC ENREGISTREMENT	53 0,01		53 N/S	
Cadeaux à la Clientèle	1 214 0,16	217 0,03	997 459,45	
Pages Jaunes	1 926 0,26	1 148 0,16	778 67,77	
Dons	2 850 0,38		2 850 N/S	
Frais de congrès	372 0,05	15 0,00	357 N/S	
Péage ASF - LED	730 0,10	3 0,00	727 N/S	
PROXI PARC P1 Aéroport Toulouse Blagnac		1 013 0,14	-1 013 -100,00	
TAXIS & TAXI MOTOS	2 424 0,32	630 0,09	1 794 284,76	
HOTELS	895 0,12	321 0,04	574 178,82	
REMBT FRAIS DEP LED	483 0,06	2 0,00	481 N/S	
REMBT FRAIS DEP DHM	3 731 0,50	1 603 0,22	2 128 132,75	
REMBT FRAIS DEP NER	317 0,04		317 N/S	
REMBT FRAIS DEP VEM		1 138 0,15	-1 138 -100,00	
REMBT FRAIS DEP CNCC P/LED	2 786 0,37		2 786 N/S	
Frais dép. refact.ROF		4 653 0,63	-4 653 -100,00	
REMBT FRAIS DEP VAS	611 0,08	567 0,08	44 7,76	
FRAIS AVION	2 761 0,37	4 174 0,56	-1 413 -33,84	
REMBT FRAIS DEP CLIENTS PARIS	4 622 0,62		4 622 N/S	
REMBT FRAIS DEP WAS	1 868 0,25	3 580 0,48	-1 712 -47,81	
Frais dép. refact SOL		100 0,01	-100 -100,00	
Frais de déplaç GAP		565 0,08	-565 -100,00	
REMBT FRAIS DEP CHN	187 0,03	409 0,06	-222 -54,27	
Frais de déplaç MIL		527 0,07	-527 -100,00	
Frais dép. non fact. LED	280 0,04	221 0,03	59 26,70	
Frais dép. refact. VEM	23 0,00		23 N/S	
REMBT FRAIS DEP MAN	776 0,10	119 0,02	657 552,10	
DIVERS FRAIS DEP	83 0,01	429 0,06	-346 -80,64	
Restaurants et Réceptions	10 621 1,42	4 781 0,65	5 840 122,15	
Affranchissements	2 906 0,39	646 0,09	2 260 349,85	
ORANGE	6 054 0,81	1 010 0,14	5 044 499,41	
FRAIS AMERICAN EXPRESS	4 0,00		4 N/S	
ABONT LCL INTERNET	419 0,06	361 0,05	58 16,07	
ABONT LCL ACCESS	22 0,00		22 N/S	
ABONT LCL ZEN PRO	195 0,03	188 0,03	7 3,72	
Frais Bancaires	347 0,05	1 044 0,14	-697 -66,75	
Abonnement JURIS ASSOCIATIONS		207 0,03	-207 -100,00	
Abonnement WHO' WHO	1 024 0,14		1 024 N/S	
ABONNEMENT LA GAZETTE DU MIDI	75 0,01		75 N/S	
ABONNEMENT ALERTES FISC, JUR ET SOC	300 0,04		300 N/S	
ABONNEMENT GROUPE REVUE FIDUCIAIRE	539 0,07		539 N/S	
ABONNEMENT DIRECTION(S) ED LEGISLATIVES	123 0,02		123 N/S	
Cotisation IFEC	100 0,01	200 0,03	-100 -49,99	
cotisation CERCLE COLIGNY		40 0,01	-40 -100,00	
Cotisation CNCC/CRCC/ASS RCP	11 354 1,52	12 929 1,75	-1 575 -12,17	
Cotisation H3C	2 078 0,28	607 0,08	1 471 242,34	
Cotisation CREDITSAFE	2 651 0,36	1 989 0,27	662 33,28	
Cotisation CCEF	437 0,06		437 N/S	
123PAIE	1 186 0,16	1 098 0,15	88 8,01	
Cotisation G.S.O 2008		500 0,07	-500 -100,00	
Cotisation Le Cercle d'Oc	2 528 0,34	763 0,10	1 765 231,32	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 18/10/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Cotisation ROTARY	494		494	N/S
COTISATION AMERICAN EXPRESS	570		570	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	9 581	9 063	518	5,72
Taxe Apprentissage	1 125	984	141	14,33
Formation Continue	1 756	897	859	95,76
CONTRIBUTION FORMATION PROF LED	98		98	N/S
CET (CFE ET CVAE)	3 264	6 207	-2 943	-47,40
Taxe Auto	402	528	-126	-23,85
Droits d'Enregist. Timbres - TP	25		25	N/S
Autres Taxes	2 911	447	2 464	551,23
Salaires et traitements	190 222	155 446	34 776	22,37
Rémunérations du personnel	173 663	144 671	28 992	20,04
Ijss	-110		-110	N/S
Variation Congés Payés	462	3 280	-2 818	-85,90
Stagiaires	25	6 675	-6 650	-99,62
Central. Salaires 12/2014		70	-70	-100,00
Central. Salaires 07/2016		750	-750	-100,00
Rémunération Led	12 600		12 600	N/S
Avantages en nature Led	3 582		3 582	N/S
Charges sociales	133 187	53 635	79 552	148,32
URSSAF	44 418	37 862	6 556	17,32
Forfait social Intéressement	2 330	-340	2 670	785,29
Mutuelle GAN Santé Non Cadres	893	1 125	-232	-20,61
Retraite	9 700	8 426	1 274	15,12
Prévoyance GAN	697	591	106	17,94
Variation Charges / C.P.	388	452	-64	-14,15
Cice	-10 679	-9 392	-1 287	-13,69
Led-Urssaf	27 039		27 039	N/S
Led-Cavec	16 678		16 678	N/S
Led-Retraite Gan	8 104		8 104	N/S
Led-Retraite Generali	8 252		8 252	N/S
Médecine du Travail	552	622	-70	-11,24
Tickets resto-frais	1 050	977	73	7,47
Tickets resto-valeur	7 646	7 260	386	5,32
Formations CNCC	1 030		1 030	N/S
Formations autres	825	3 352	-2 527	-75,38
FORMATION STAGES EC	90		90	N/S
Abondement Pee	12 624	2 700	9 924	367,56
Forfait social sur abondement Pee	1 550		1 550	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations	23 588	23 160	428	1,85
Dot/amort. immob. corporelles	23 588	23 160	428	1,85
Dotations aux provisions sur actif circulant	4 202	835	3 367	403,23
Dépréciation des comptes clients	4 202	835	3 367	403,23
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 000		5 000	N/S
DOT PROV CHARGES D'EXPLOIT	5 000		5 000	N/S
Autres charges	56 722	37	56 685	N/S
CREANCES IRRECOURABLES	56 671		56 671	N/S
Frais Tenue Compte PEE	50	2	48	N/S
ROMPUS		35	-35	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	761 985	631 809	130 176	20,60
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	49 521	147 800	-98 279	-66,48
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Autres intérêts et produits assimilés	225	153	72	47,06
Intérêts sur SICAV de placement	225	153	72	47,06
Total des produits financiers (V)	225	153	72	47,06

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 18/10/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Intérêts et charges assimilées	1 139	1 513	-374	-24,71
Intérêts / emprunts	215	427	-212	-49,64
REMUNERATION C/C AECE	452	976	-524	-53,68
Agios Bancaires	472	110	362	329,09
Total des charges financières (VI)	1 139	1 513	-374	-24,71
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-914	-1 360	446	32,79
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	48 607	146 440	-97 833	-66,80
Produits exceptionnels sur opérations en capital	34 457		34 457	N/S
Produits/cession éléments cédés	34 457		34 457	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	34 457		34 457	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	143		143	N/S
Pénalités et amendes	143		143	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	19 363		19 363	N/S
VNC ,éléments actifs cédés véhicule	18 891		18 891	N/S
VNC éléments d'actif cédés	472		472	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	19 506		19 506	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	14 951		14 951	N/S
Participation des salariés (IX)	12 918	5 869	7 049	120,11
Intéressement salariés	12 918	5 869	7 049	120,11
Impôts sur les bénéfices (X)	8 183	40 055	-31 872	-79,56
Impôts s/bénéfices	8 183	40 055	-31 872	-79,56
Total des Produits (I+III+V+VII)	846 189	779 761	66 428	8,52
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	803 732	679 246	124 486	18,33
RÉSULTAT NET	42 457	100 515	-58 058	-57,75
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		

ANNEXE 3**Methodes d'évaluation****Valorisation @EC EXPERTS**

Capitaux propres		
- capital social	388 040 €	
- réserve légale	38 804 €	
- report à nouveau	99 731 €	
Actif net apporté	526 575 €	arrondi à 526 800 €
Valeur nette comptable titres @EC Audit	- 260 000 €	
Valeur réelle @EC Audit	512 300 €	
Valeur @EC EXPERTS	778 875 €	
Nombre de parts	388 040	
Valeur de la part	2 €	

Valorisation @EC AUDIT

capitaux propres	150 400 €
résultat	42 500 €
clientèle	587 000 €
à déduire VNC clientèle	- 91 500 €
à déduire IS 30%	- 176 100 €
Valeur @EC AUDIT	512 300 €
nombre de parts	51 230
Valeur de la part	10 €

soit un rapport d'échange de 2 parts de @EC EXPERTS pour 1 part de @EC AUDIT

ANNEXE 4 : Répartition du capital @EC AUDIT après fusion et réduction de capital

Associés	avant fusion	associés AEC EXPERTS	parts attribuées suite à augmentation de capital	Total après augmentation de capital	total après réduction de capital
AEC EXPERTS	51227			51 227	-
Denis Lesprit	1	388 028	52380	52 381	52 381
Nahalie Auzi	1	1	0	1	1
Jean-Claude Hebrard	1	1	0	1	1
	51 230	388 030	52 380	103 610	52 383